



Elizabeth Fry (1780-1845) - Au secours des prisonniers -

Elizabeth Fry a mis en évidence les conditions sordides et insalubres des prisons britanniques et fourni des solutions pratiques pour améliorer la vie des prisonniers.

Elle a joué un rôle clé dans la législation qui a amélioré leurs situations.



Dès son adolescence, Elizabeth, issue d'une famille de quakers anglais, est attirée par la lecture des Évangiles et s'intéresse aux plus fragiles de la société (pauvres, malades et prisonniers). Elle est également influencée par les écrits du prédicateur et abolitionniste, William Savery (1750-1804).

1812, choquée par les conditions de vie des détenus de la prison de Newgate, elle décide d'apporter de la nourriture et des vêtements aux prisonniers. Elle y crée, en 1816, une école pour les enfants emprisonnés avec leurs parents.

1817, devenue le membre-clé d'une organisation portant secours aux prisonnières et à leurs enfants, Elizabeth travaille à l'amélioration du traitement des prisonniers déportés vers l'Australie.

1818, elle rend compte, devant la Chambre des Communes, des conditions de vie dans les prisons britanniques : elle est la première femme à témoigner devant le Parlement britannique.

1819, émue à la vue d'un cadavre d'un garçon dans la rue, elle fonde un « abri nocturne » pour les sans-abris.

1824, elle institue la Brighton District visiting society, qui permet à des bénévoles de visiter les maisons des pauvres pour leur offrir éducation et aide matérielle.

1839, elle reçoit l'autorisation officielle de visiter les prisons françaises pour en faire une description détaillée

1840, elle crée une école d'infirmières. Florence Nightingale (1820-1910) prend une équipe d'infirmières formées par l'école de Fry pour soigner les blessés de la guerre de Crimée (1853-1856).

Les actions d'Elizabeth Fry auront une grande influence sur Henri Dunant, fondateur de la Croix Rouge.

Depuis 2001, son effigie apparaît sur les billets de cinq livres, émis par la Banque d'Angleterre.

De nombreux hommages lui ont été rendus (monuments, noms de rues, de places, etc.) pour ses actions.

« La punition n'est pas pour se venger, mais pour diminuer la criminalité et réformer le criminel. »